

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0683

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) : Décines-Charpieu - Lyon - Ecully

Objet : Attributions de subventions au titre du soutien à la Mémoire - Année 2021

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimeifeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0683**

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) : Décines-Charpieu - Lyon - Ecully

Objet : Attributions de subventions au titre du soutien à la Mémoire - Année 2021

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine, la Métropole souhaite "accompagner et animer des démarches qui contribuent à définir une identité partagée".

La mémoire du passé est un socle indispensable pour une meilleure construction de la société d'aujourd'hui et de demain. S'il est nécessaire de tirer les leçons du passé, il est aussi primordial de tirer profit des expériences réussies et de rendre hommage aux grandes femmes, grands hommes et grandes réalisations collectives qui ont façonné notre histoire. C'est le préalable pour faire société commune.

La Métropole contribue à perpétuer et à maintenir vivant le souvenir des événements historiques tragiques et de leurs victimes, afin de faire en sorte que de tels événements ne se reproduisent plus. Dans ce cadre, elle permet, notamment, à des collégiens en classe de troisième de visiter le camp d'Auschwitz en Pologne, accompagnés de témoins et de personnalités qualifiées au travers d'un voyage mémoriel, dans l'optique qu'ils deviennent à leur tour des relais pour maintenir le souvenir vivant. C'est la mission aussi de structures et d'associations qui œuvrent à transmettre et à expliciter la mémoire de toutes les souffrances et injustices subies.

Par le soutien accordé à certaines de ces associations, la Métropole entend initier et animer la mise en réseau des acteurs œuvrant dans le champ de la mémoire et qui contribuent par leur action à la construction d'une société consciente de son passé et respectueuse des victimes de son histoire.

II - Subventions au titre du soutien à la Mémoire

La notion de Mémoire recouvre à la fois des pratiques commémoratives, une nécessaire éducation citoyenne et une manière de témoigner et de rendre vivant le souvenir de l'expérience.

Le Centre national de la mémoire arménienne (CNMA) et de nombreuses associations s'y emploient par le biais de divers moyens : participation aux cérémonies et intégration des scolaires à ces dernières, montage d'expositions, animations pédagogiques, mise en place de voyages mémoriels, interventions de grands témoins, réalisation de vidéos, etc.

1° - Le CNMA**a) - Les missions du CNMA**

Le CNMA, association créée en 2012, est implanté à Décines-Charpieu, commune qui a connu dans les années 1920 l'arrivée massive de rescapés du génocide arménien de 1915, grâce aux campagnes d'embauches de l'usine de soie artificielle et de l'usine chimique Gifrer et Barbezat. Le CNMA, qui emploie deux

salariés, est coprésidé par Jacques Papazian et Patrick Ohanessian.

Le CNMA poursuit trois missions principales :

- valoriser la mémoire : conserver, enrichir et valoriser la documentation arménienne en diaspora grâce à une bibliothèque multilingue à la fois physique et numérique,
- transmettre la mémoire : proposer différents ateliers pédagogiques principalement conçus pour les élèves du secondaire et les étudiants sur "le fait génocidaire à travers le cas du génocide Arménien" ou encore sur les "trajectoires citoyennes" de la diaspora et de son intégration en France,
- faire vivre la mémoire : concevoir et accueillir des expositions et des activités de médiation afin de faire vivre l'héritage culturel dont le CNMA est le dépositaire en le croisant avec d'autres faits historiques (la déportation, l'esclavage, la colonisation, etc.).

b) - Bilan 2020

L'année 2020 a été particulière du fait des contraintes sanitaires imposées par la crise de la Covid-19, mais certaines actions ont tout de même pu avoir lieu : ciné-rencontres en partenariat avec le Ciné Toboggan de Décines-Charpieu, accueil de différentes personnalités (sportifs, etc.). Le CNMA a poursuivi son travail de bibliothéconomie pour conserver la culture arménienne, transmettre la mémoire et enrichir les traces de la mémoire arménienne en France. La bibliothèque a poursuivi la numérisation de ses collections pour les rendre accessibles à distance.

Le CNMA a également mis gratuitement à disposition ses locaux pour différentes initiatives associatives en lien avec leur objet.

Le CNMA a pu transformer sa commémoration du génocide de 1915 en une alternative numérique animée par Saté Khachatryan, Directrice artistique de la compagnie Saté-Atre.

c) - Programme d'actions 2021 et plan de financement prévisionnel

En plus de la poursuite de son action d'enrichissement de sa bibliothèque et de sa diffusion, le CNMA projette pour 2021 de continuer sa programmation culturelle et de l'enrichir de deux nouveaux projets :

- écriture d'une monographie sur Arthur Adamov (dramaturge français, un des fondateurs du théâtre de l'absurde avec Beckett et Ionesco). L'objectif du projet est d'organiser des colloques et des séminaires autour des œuvres d'Adamov, de faire des lectures théâtralisées et de publier en forme d'articles le contenu des séminaires et des colloques,
- ateliers de musicologie polyphonique arménienne en dialogue avec la musique polyphonique corse, russe, géorgienne et bulgare pour faire connaître la musique sacrée d'Arménie et d'ailleurs.

Pour l'année 2021, il est proposé de soutenir le CNMA pour son fonctionnement par une subvention de 20 000 €.

2° - Autres associations œuvrant dans le champ de la Mémoire

En 2019 et 2020, dans un contexte sanitaire qui compliquait leur action, les associations qui œuvrent au titre de la mémoire ont maintenu le plus possible de cérémonies, et ont continué leur travail d'assistance aux anciens combattants et à leurs proches, de transmission de ces éléments tragiques de notre histoire (génocides, répressions, guerres, etc.) au plus grand nombre, et en particulier auprès des jeunes générations.

Les projets proposés au soutien en 2021 contribuent à promouvoir le devoir de mémoire comme outil essentiel de formation citoyenne. Des cérémonies civiles animent le calendrier républicain et participent à la cohésion nationale en rassemblant autour des grands événements qui ont marqué notre pays et le territoire de la Métropole. Les projets visent à transmettre la mémoire de ceux qui ont souffert de la guerre, d'asservissement ou de discrimination, ainsi que de ceux qui ont combattu pour défendre la nation. Ces associations proposent des expositions, des interventions en milieu scolaire, des voyages mémoriels, des montages vidéos, et portent également le souci des anciens combattants et de leurs familles, en facilitant leurs démarches administratives. Ces associations interviennent sur le territoire métropolitain, où elles ont leur siège et où se situent une grande partie de leurs adhérents et les bénéficiaires de leurs actions.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement à 11 associations pour un montant total de 14 100 € pour l'année 2021 (voir le détail dans l'annexe).

Le versement des subventions interviendra en une seule fois par paiement direct à la suite du caractère exécutoire de la présente délibération.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé ou poursuivi ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- " Dans le **II - Subventions au titre du soutien à la Mémoire - 2° Autres associations œuvrant dans le champ de la Mémoire** de l'exposé des motifs, au troisième paragraphe, il convient de lire :

"Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement à 11 associations pour un montant total de 14 100 € pour l'année 2020, selon le détail suivant (synthèse figurant en annexe) :

- la Fédération nationale des combattants volontaires du Rhône, dont le siège est situé à Lyon 2ème, participe aux cérémonies à Lyon et dans sa périphérie pour aider à maintenir vivant le souvenir des combattants en opérations extérieures. L'association présente un budget prévisionnel 2021 total de 3 170 €. Il est proposé de la soutenir pour un montant de 400 €,

- la Fondation Maréchal De Lattre, dont le siège est situé à Lyon 7ème, participe par des dépôts de gerbes aux cérémonies à la mémoire des morts pour la France (8 mai 1945 à Lyon, au fort de Cote-Lorette à Saint-Genis-Laval en août, pour la Libération de Lyon le 3 septembre 1945, etc.). Son budget prévisionnel 2021 est de 620 €, mais l'association ne dépose pas systématiquement de demande de subvention ; la dernière remonte à 2019. Il est proposé de la soutenir pour un montant de 400 €,

- le Groupement national des combattants d'Indochine, Théâtre des opérations extérieures (TOE) et Opérations extérieures (OPEX) participe aux cérémonies à Caluire-et-Cuire, Lyon, Oullins, Rillieux-la-Pape, Sathonay-Camp et Sathonay-Village et Villeurbanne, selon le calendrier annuel de la Préfecture. Son budget prévisionnel 2021 est de 2 120 €, pour lequel les communes de Sathonay-Village (170 €) et Villeurbanne (250 €) sont sollicitées également. Il est proposé de soutenir l'association pour un montant de 400 €,

- l'Union nationale des combattants du Rhône, dont le siège est situé à Écully, a pour projet de recruter et d'équiper un voire 2 porte-drapeaux en remplacement de deux décédés récemment, pour participer aux cérémonies. Le budget prévisionnel de l'association est de 4 060 € pour lequel la commune d'Écully est également sollicitée (1 200 €). Il est proposé de soutenir cette association pour un montant de 400 €,

- l'association des rescapés de Montluc ambitionne de monter en 2021 une exposition sur les protestants à Montluc, de publier un ouvrage sur les postes et télécommunications du Rhône sous l'Occupation (résistance, arrestations, déportations, exécutions, etc.), de remettre un prix à des collégiens de 3ème de la Métropole en éditant leurs travaux et de préparer la future réalisation d'un mur des noms des internés à Montluc. Le budget prévisionnel de l'association est de 15 800 €, pour lequel elle sollicite l'État (3 000 €), le Département du Rhône (1 800 €), la Ville de Lyon (3 000 €) et la Ville de Villeurbanne (1 000 €). Il est proposé de soutenir l'association pour un montant de 2 000 €,

- l'association Journée de la Résistance organise une cérémonie annuelle sur toutes les communes de la Métropole ayant un monument à la mémoire des résistants morts pour la patrie (39 communes sont concernées). Il s'agit de maintenir le rappel de l'histoire de la résistance et de s'intéresser aux héros anonymes en y associant les communes concernées, le grand public et en particulier la jeunesse. Le budget prévisionnel de l'association est de 3 000 €, pour lequel elle sollicite la Ville de Lyon (300 €) et les communes concernées (400 €). Il est proposé de soutenir l'association pour un montant de 600 €,

- le CRIF (Conseil représentatif des Institutions Juives de France) Auvergne-Rhône-Alpes (AURa) développe en 2021 un projet "lieux de Mémoire, lieux de savoir citoyen". Il organise des visites-ateliers sur les lieux de mémoire pour permettre aux participants de mener une réflexion sur les valeurs fondatrices de la démocratie et de l'humanisme et souhaite réaliser un livret de parcours biographiques ainsi qu'un documentaire. Le budget prévisionnel de cette action est de 10 820 € et le budget de fonctionnement du CRIF Aura est de 110 000 €. Il est proposé de soutenir le CRIF pour un montant de 5 100 €,

- l'association Frères d'armes, honneur et patrie souhaite transmettre la mémoire des harkis auprès des jeunes citoyens par le biais d'expositions installées dans les MJC ou les centres sociaux. Elle souhaite ainsi lutter contre les dérives communautaristes et les processus de radicalisation. Le budget prévisionnel de l'association est de 20 500 € pour lequel elle sollicite également l'État (15 000 €) et la Ville de Lyon (2 000 €). Il est proposé de soutenir cette association pour un montant de 1 000 €,

- la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Tunisie et Maroc regroupe 1 562 adhérents et 233 veuves sur le territoire de la Métropole. Elle organise tous les deux ans un congrès pour ses adhérents du Rhône et de la Métropole. Le prochain aura lieu en février 2022 à Mornant. Le budget prévisionnel du congrès s'élève à 20 150 €. Il est proposé de soutenir cette association dans l'organisation de ce congrès pour un montant de 1 000 €,

- les Jeunes actifs pour la Mémoire, association internationale du souvenir (JAMAIS) organisent des concerts, des spectacles solidaires et des conférences et vont sur les lieux de Mémoire pour faire connaître le souvenir français ou d'autres institutions mémorielles et essayer de rajeunir les membres de ces associations. Le budget prévisionnel de l'association, qui est implantée à Paris, Lyon, Ambérieu-en-Bugey, Brest, Cholet, Rouen, et Cahors, s'élève à 47 740 € pour lequel elle sollicite l'État (3 000 €) les régions (3 000 €), les départements (3 000 €), les Villes de Paris (2 500 €), Ambérieu-en-Bugey (1 000 €) et Lyon (800 €). Il est proposé de soutenir cette association pour un montant de 800 €,

- les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la déportation (AFMD) souhaitent transcrire les enregistrements sur cassette audio de plus de quinze ans de témoignages de déportés aujourd'hui disparus pour les mettre à disposition des descendants, enseignants et historiens. Le budget prévisionnel de ce projet est de 7 430 € (budget prévisionnel de l'association de 9 610 €) pour lequel l'association sollicite également les Villes de Lyon (1 000 €), Villeurbanne (500 €), Saint-Priest (200 €) et Bron (150 €). Il est proposé de soutenir le projet de cette association pour un montant de 2 000 €."

au lieu de :

"Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement à 11 associations pour un montant total de 14 100 € pour l'année 2021 (voir le détail dans l'annexe). " ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - l'attribution des subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 20 000 € au profit du CNMA,

- d'un montant total de 14 100 € au profit des associations de mémoire et selon la répartition figurant à l'état ci-annexé.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 34 100 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5160.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-267356-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
